

**Compte-rendu du conseil  
de la Communauté de Communes  
des Bastides Dordogne-Périgord  
le 24 Février 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre février, le Conseil Communautaire s'est réuni Salle Jacques Brel, à LALINDE, à la suite de la convocation adressée par Christian ESTOR, Président, le 18 Février 2015.

**Nombre de membres en exercice :** 68

**Présents :** 64

ALLES SUR DORDOGNE	Michel CALES
BANEUIL	Thierry DEGUILHEM
BAYAC	Annick CAROT
BEAUMONT DU PERIGORD	Dominique MORTEMOSQUE
	Jacqueline MOLLARD
	Sébastien LANDAT
BIRON	Bruno DESMAISON
BOUILLAC	Paul-Mary DELFOUR
BOURNIQUEL	Jean-Marie SELOSSE
CALES	Jean-Marie CHAVAL
CAPDROT	Patricia FEUILLET
CAUSE DE CLERANS	Bruno MONTI
COUZE SAINT FRONT	Jean-Louis LAFAGE
	Philippe FRANCO
GAUGEAC	Robert ROUGIER
LABOUQUERIE	Éléonore BAGES
LALINDE	Christian BOURRIER
	Christine VERGEZ
	Christian ESTOR
	Catherine PONS
	Michel COUDERC
	Anne-Marie DROUILLEAU
	Gilbert LAMBERT
	Isabelle CAUT
	Véronique CAPDEVILLE
LANQUAIS	Marie-Christine MAINTIGNIEUX (remplaçante de Michel BLANCHET)
LAVALADE	Thierry TESTUT

LE BUISSON DE CADOUIN

LITORAC SUR LOUYRE

LOLME

MARSALES

MAUZAC ET GRAND CASTANG

MOLIERES

MONPAZIER

MONSAC

MONTFERRAND DU PERIGORD

NAUSSANNES

NOJALS ET CLOTTES

PEZULS

PONTOURS

PRESSIGNAC VICQ

RAMPIEUX

SAINT AGNE

SAINT AVIT RIVIERE

SAINT AVIT SENIEUR

SAINT CAPRAISE DE LALINDE

SAINT CASSIEN

SAINT FELIX DE VILLADEIX

SAINT MARCEL DU PERIGORD

SAINT MARCORY

SAINT ROMAIN DE MONPAZIER

SAINTE CROIX DE BEAUMONT

SAINTE FOY DE LONGAS

SAINTE SABINE BORN

SOULAURES

URVAL

VARENNES

VERGT DE BIRON

Jean-Marc GOUIN

Christelle OSTINET

Annick GOUJON

Jean-Marc LAFORCE

Éliane BERÇOT

Mérico CHIES

Jean-Claude MONTEIL

Bernard ETIENNE

Jean-Pierre PRETRE

Patrice MASNERI

Christian CRESPO

José DANIEL

Fabrice DUPPI

Daniel SEGALA

Nathalie FABRE

Pierre BONAL

Alain MERCHADOU

Roger BERLAND

Marie-Thérèse ARMAND

Benoît BOURLA

Viviane GRELLETY

Serge MERILLOU

Jean-Gabriel MARTY

Alain DELAYRE

Laurent PEREA

Denis RENOUX

Philippe GONDONNEAU

Yves WROBEL

Jean CANZIAN

Gérard CHANSARD

Jean-Pierre HEYRAUD

Philippe LAVILLE

Maryse BALSE

Magalie PISTORE

Roland KUPCIC

Gérard MARTIN

Nathalie FRIGOUT

**Absents excusés :**

BADEFOLS SUR DORDOGNE

LALINDE

LE BUISSON DE CADOUIN

VERDON

**04**

Jean-Philippe COUILLARD

Jérôme BOULLET

David FAUGERES

Jean-Marie BRUNAT

**Pouvoirs** :

**02**

Monsieur Jérôme BOULLET, absent, a donné pouvoir à Madame Véronique CAPDEVILLE

Monsieur Jean-Marie BRUNAT, absent, à donné pouvoir à Monsieur Gérard MARTIN

**ORDRE DU JOUR**

1. Attributions de Compensation 2015
  
2. Intégration dans la comptabilité des restes à réaliser des opérations en cours sur les compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2015
  
3. Modification des tarifs de la Taxe de Séjour suite à la loi de Finances 2015
  
4. Candidature de la Communauté de Communes à l'appel à projets « structuration touristique des territoires aquitains » du Conseil Régional d'Aquitaine
  
5. RESSOURCES HUMAINES  
Évolution du tableau des effectifs suite à augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
  
6. Indemnités du Receveur de la Communauté de Communes
  
7. Décisions du Président
  
8. Questions diverses
  - a. Plan Local Intercommunal (PLUI)

Le Président, Christian ESTOR, ouvre la séance en procédant à l'appel des conseillers communautaires.

Il propose à Monsieur Patrice MASNERI d'assurer le secrétariat de séance, ce qu'il accepte.

Puis, le Président soumet à l'Assemblée le compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 janvier 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Un maire explique que dans le compte-rendu, il est inscrit Kva alors que l'abréviation pour la capacité de puissance électrique le kilo-volt-ampère est kVA. Le Président le remercie et explique que cela sera rectifié.

### **1. Attributions de Compensation 2015**

Le président rappelle que l'objet de la CLECT, Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges, est de fixer une méthodologie d'évaluation des charges suite à un transfert ou dé-transfert de compétences. C'est au conseil communautaire qu'il revient ensuite de déterminer les attributions de compensation des communes.

Il explique que ces attributions sont, dans un premier temps, provisoires afin de pouvoir les verser aux communes. Les attributions définitives seront ajustées en Septembre.

Il rappelle la proposition de méthodologie de la CLECT approuvée lors de la réunion qui s'est tenue à 17h00 et précise que la méthodologie pour les bâtiments n'a pas été encore arrêtée. Puis, il présente le tableau récapitulatif exposé par Claire VERRIER du Cabinet CMK au vote. Le conseil approuve : 3 abstentions, 63 POUR.

Le président conclut en expliquant qu'avant la détermination des Attributions de Compensation définitives, un point sera fait fin Juin.

### **2. Intégration dans la comptabilité des restes à réaliser des opérations en cours sur les compétences transférées au 1<sup>er</sup> janvier 2015**

Suite à la modification des statuts, puis à la définition de l'intérêt communautaire et enfin à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2014 approuvant la modification statutaire de la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose, dans un souci de cohérence, que la Communauté de Communes conserve dans sa comptabilité les restes à réaliser, biens et financements concernés jusqu'à la finalisation des opérations en cours.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, demande à l'unanimité au trésorier de prendre en charge, dans la comptabilité de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne Périgord, les dépenses relatives aux restes à réaliser 2014 sur les compétences restituées aux communes.

### **3. Modification des tarifs de la Taxe de Séjour suite à la loi de Finances 2015**

Le Président décide de reporter cette délibération qui prévoit de modifier les tarifs de la Taxe de Séjour à un conseil ultérieur.

#### **4. Candidature de la Communauté de Communes à l'appel à projets « structuration touristique des territoires aquitains » du Conseil Régional d'Aquitaine**

Magalie PISTORE, Vice-Président en charge du tourisme, informe le conseil communautaire que la Région Aquitaine soutient, sous la forme d'appel à projets, les territoires souhaitant s'engager dans une volonté d'amélioration de l'organisation générale de la filière touristique autour d'objectifs partagés s'appuyant sur cinq thèmes :

- La professionnalisation, dont l'objectif est d'accompagner les acteurs du tourisme dans leurs projets de développement. Elle prendra la forme d'actions de sensibilisation, d'accompagnement collectif ou de formation professionnelle.
- La définition d'une stratégie numérique partagée du territoire
- L'optimisation des moyens financiers des offices de tourisme
- La modernisation des structures d'accueil touristique
- Un renforcement des démarches collectives orientées vers la qualité

Elle explique également l'assemblée des conditions de l'appel à projet en précisant que la sélection est constituée d'une série de critères permettant d'apprécier la qualité de la candidature. Ces critères sont :

- L'effectivité de la compétence tourisme intégrant le bloc Office de Tourisme (*accueil, information, promotion, coordination des acteurs locaux*)
- La présence d'un Office de Tourisme de Catégorie I ou II
- La nomination d'un référent et la constitution d'une équipe projet
- La constitution d'un Comité technique et de Pilotage
- La pertinence territoriale

Considérant que l'office de tourisme de Bergerac Sud Dordogne a obtenu par arrêté préfectoral n° 2013354-0009 du 20 décembre 2013, le classement en catégorie II;

Considérant que les 6 EPCI de la destination Pays de Bergerac Vignoble et Bastides ont chacun la compétence « tourisme » et que ce territoire constitue une unité territoriale pertinente en terme d'offre touristique.

Elle propose donc à l'assemblée de :

- Valider la candidature « stratégie prévisionnelle touristique 2015-2020 du Pays de Bergerac Vignoble et Bastides » ;
- Valider le mode de gouvernance du projet territorial comportant un comité de pilotage un comité technique ;
- Désigner le Pays du Grand Bergeracois pour déposer le dossier de candidature d'appel à projets auprès de la Région Aquitaine.

Le Conseil Communautaire, après avoir écouté l'exposé du Vice-Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la candidature de l'appel à projets et d'accepter que le Pays du Grand Bergeracois dépose un dossier de candidature en réponse à l'appel à projets « Structuration touristique des territoires aquitains », dénommé « stratégie prévisionnelle de développement touristique 2015-2020 » auprès du Conseil Régional d'Aquitaine.

## **5. Évolution du tableau des effectifs suite à augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe**

Laurent PEREA, Vice-Président des Ressources Humaines, expose la demande formulée par le Maire de Saint-Avit-Sénieur sollicitant une augmentation de six heures du temps de travail de l'agent de gestion administrative en charge de son secrétariat en raison du transfert de compétences entraînant un surcroît des tâches administratives en mairie.

Le Comité Technique, réuni lors de sa séance du vendredi 06 février 2015, a émis à l'unanimité un avis favorable à l'augmentation de ce temps de travail.

Le Président propose donc l'évolution du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars prochain de la manière suivante :

GRADE	QUOTITÉ ACTUELLE	NOUVELLE QUOTITÉ	DATE PROPOSÉE
<b>ADJOINT ADMINISTRATIF 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>17 heures</b>	<b>23 heures</b>	<b>01/03/2015</b>

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'évolution énumérée ci-dessus liée à l'augmentation du temps de travail d'un adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe et adopte le nouveau tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

## **6. Indemnités du Receveur de la Communauté de Communes**

Vu la délibération du 26 février 2013 attribuant l'indemnité de Receveur à Christine CADRET ;

Vu la nomination de Odile DESTANDAU, Receveur à la trésorerie de Lalinde en lieu et place de Madame Christine CADRET, au 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'abroger la délibération du 26 février 2013 à compter du 30 juin 2014 ;
- de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Odile DESTANDAU (Receveur de la Communauté de Communes et Trésorier à LALINDE), à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 ;
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

## **7. Décisions du Président**

### **04 - Marché Maîtrise d'œuvre Aménagement du bourg de Montferrand du Périgord - Avenant n° 3**

CONSIDÉRANT que le 26 décembre 2014, Pierre BLONDIAUX a cessé son activité et a transféré son activité en nom propre et s'est associé pour constituer la société AGENCE B SARL et demande le transfert du contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de Montferrand du Périgord à ladite SARL ;

Le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de Montferrand du Périgord est transféré au groupement INFRA-CONCEPT, Architecture Patrimoine & Paysage – Dodeman Sarl et AGENCE B SARL par avenant.

### **05 - Marché Maîtrise d'œuvre – Aménagement du bourg de Saint Avit Sénieur – Avenant n° 3**

CONSIDÉRANT que le 26 décembre 2014, Pierre BLONDIAUX a cessé son activité et a transféré son activité en nom propre et s'est associé pour constituer la société AGENCE B SARL et demande le transfert du contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de St Avit Sénieur à ladite SARL ;

Le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg de St Avit Sénieur est transféré au groupement Architecture Patrimoine & Paysage – Dodeman Sarl, AGENCE B SARL et INFRA-CONCEPT par avenant.

## **8. Questions diverses**

### **a. Plan Local Intercommunal (PLUI)**

Philippe GONDONNEAU, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, explique que suite à la modification des statuts de la communauté de communes et à l'adoption de la loi ALUR rendant obligatoire le transfert de la compétence PLUI aux communautés de communes, la CCBDP exerce la compétence Urbanisme dans sa totalité.

Compte-tenu des récentes évolutions législatives, il propose de faire une réunion d'information en présence de Mr PERPEROT avant de prendre une décision concernant la restitution éventuelle de la compétence Urbanisme aux communes.

Un conseiller communautaire précise que l'urbanisme est un sujet important pour les communes et pour la communauté, et qu'il devient urgent de prendre une décision.

Dans un souci d'efficacité, Philippe GONDONNEAU suggère de transmettre avant la réunion les questions des élus à Mr PERPEROT et se propose comme intermédiaire.

L'ordre du Jour étant épuisé, le président clôture la séance à 19 H 50.

*La prochaine réunion est prévue le Mardi 31 mars 2015 à 18h30, salle Jacques Brel à LALINDE.*